



## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du budget du mercredi 18 décembre 2024 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaîche**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°44 du 5 décembre 2024 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Il informe les citoyens présents que la séance est enregistrée afin de pouvoir rédiger le présent PV dans les meilleures conditions et qu'il corresponde aux propos qui seront tenus ce soir.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : néant

Invités presse : néant

Invités : néant

Excusés : Mmes Sylvie Henry, Marlyse Bapst, MM. Michaël Güttly, Pierre Clavel, Gaël Vauclair.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Pascal Müller et Christophe Berthold.

25 personnes sont présentes, habilitées à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 octobre 2024
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 138'900.- destiné à financer les travaux de mise en conformité – étape 2 - de la station d'épuration des eaux usées (STEP) à Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
3. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2025 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
4. Discuter et voter le budget 2025, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
5. Divers

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 octobre 2024**

Une erreur a été constatée à la page 9 au sujet des emplacements des tulipes, sur un village. Cela a été modifié et accepté. Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

### **Point 2 - Discuter et voter un crédit de Fr. 138'900.- destiné à financer les travaux de mise en conformité - étape 2 - de la station d'épuration des eaux usées (STEP) à Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

L'exposé est projeté et expliqué tout d'abord par la conseillère en charge du dicastère, Mme Emilie Cayla (ECa). La construction de la STEP a débuté en 1992, suivi de l'étape 0 & 1, soit l'automatisation & la mise à jour de la sécurité. Ce soir, la commune souhaiterait passer à l'étape 2 avec les travaux de mise en conformité et la finalisation des travaux de sécurité. Ultérieurement, l'étape 3 est prévue vers 2025 ou 2026.

M. Damien Bélet (DBé) prend la parole et explique le but d'un tamiseur comme il est prévu d'installer. Cela permettra de filtrer les gros éléments qui pourraient se trouver dans les eaux usées. Actuellement, il y a un autre genre de filtre qui est rotatif et qui envoie les déchets dans une presse à déchets. Ces deux derniers objets sont d'origine et deviennent obsolètes. Le but de l'opération de l'étape 2) est de remplacer ces derniers par ce nouveau tamiseur qui effectuera le travail à lui tout seul, soit filtration et pression des déchets. Cela facilitera également l'entretien et de nettoyage. Trois offres ont été proposées à la commune pour ce tamiseur, pour différents modèles. Cela reste à définir mais le prix reste comme présenté ce soir.

La discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote du crédit qui est accepté à la majorité évidente sans opposition.

*Ndlr : Le powerpoint pourra être consulté sur le site internet de la commune via le lien : <https://www.basse-allaine.ch/images/pdf/Assemblee/2024/2.%20STEP%20-%20Etape%202.pdf>*

\* \* \* \* \*

**Point 3 - Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2025 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le maire Thierry Créatin (TCr) prend la parole. Il y a encore des parcelles à vendre sur la commune, comme à Montignez et à Buix. A Courtemaîche, il n'y en a plus ou peut-être chez des particuliers, mais les prix peuvent évidemment être différents.

Les prix des parcelles communales, viabilisées, sont donc actuellement les suivants : Buix et Courtemaîche : Fr. 85.-/m<sup>2</sup> et Montignez : Fr. 80.-/m<sup>2</sup>. TCr propose de rester sur ces prix-là pour 2025.

En ce qui concerne les nouvelles parcelles à venir à Buix, au lieu-dit « les Bois-Chatons/Charrière II » et à Courtemaîche, au lieu-dit « la Basse-Fin » ils seront définis et votés ultérieurement en fonction des couts des travaux de viabilisations encore à confirmer.

Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote. Les prix actuels sont acceptés à la majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

**Point 4 - Discuter et voter le budget 2025, la quotité d'impôts et les taxes y relatives.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

TCr prend la parole. Tout d'abord, il souhaitait saluer notre nouvelle conseillère communale qui a débuté au 1<sup>er</sup> novembre dernier et le conseil communal remercie la conseillère sortante Mme Sylvie Henry qui n'a pas pu venir nous retrouver ce soir pour

des raisons professionnelles. Il remercie ces deux dames pour leurs engagements au sein de notre commune.

Il explique le budget 2025. A noter que cette année il sera équilibré grâce à une bonne péréquation financière encore de plus de Fr. 600'000.-. Les recettes fiscales sont stables, quelques éléments ont été modifiés. Tout cela a été validé par le conseil communal, le Service des communes et pour quelques points, par notre réviseur.

Ce budget a été préparé en collaboration avec notre caissière sortante, Mme Michèle Cerf, présente ce soir, qu'il remercie encore pour son engagement au sein de notre commune et notre nouvelle caissière, Mme Mélanie Braun (MBR), également présente ce soir.

Beaucoup de choses évoluent. Au niveau des changements importants, TCr a souhaité revoir le traitement du conseil communal. Cela n'avait pas été revu depuis plus de 10 ans.

Le [tableau des statistiques concernant les vacances selon nombre d'habitants](#) est projeté et expliqué par TCr. Ces statistiques sont établies en fonction du nombre d'habitants, notre commune se situe dans la zone « 1200 habitants ».

Actuellement, les conseillers touchent Fr. 1'000.- forfait par année versus le tableau qui montre entre Fr. 3'000 et 3'500.-/année. TCr ne souhaite pas proposer ces montants qui sont très élevés, car notre commune doit rester vigilante au niveaux des coûts mais il souhaite que cela soit quand même revu à la hausse, surtout pour les conseillers communaux.

La proposition est de Fr. 2'000.-/année pour les conseillers communaux, on reste en-dessous de la moyenne jurassienne, mais cela mérite une augmentation.

Pour le ou la vice-maire, il toucherait Fr. 500.- de plus, soit Fr. 2'500.- de forfait.

Les déplacements seront également sous forme de forfait avec une proposition de Fr. 200.-/année.

En ce qui concerne le maire, il propose de passer de Fr. 8'000.- à Fr. 10'500.- mais avant, toutes les séances internes étaient rajoutées. A présent, cela ne sera plus le cas, tout sera inclus dans le forfait.

Pour les honoraires à l'heure, cela passera de Fr. 25.- à Fr. 30.-/heure.

Tout ceci est pour information, et si le budget est accepté ce soir, il souhaitait être transparent par rapport à ces vacances.

Également dans le budget, un poste supplémentaire à prendre en compte au niveau de la nomination de la préposée aux berges en la personne de Mme Natasha Bottinelli. Ce poste est indépendant de son actuel mandat au sein du conseil. Cela signifie que même le jour où elle ne sera plus conseillère, son poste de préposée restera. Cela représente un forfait de Fr. 4'000.-/année + les séances.

Le but de ce poste est de coordonner l'ensemble de l'entretien des berges avec le canton, avec les entreprises partenaires. Cela sera rapporté à la commission des berges de la commune. Un outil digital sera également à sa disposition pour le suivi de cet entretien. Elle s'occupera également du ruissellement sur le territoire de Basse-Allaine.

La commune a décidé également de rester sobre au niveau des investissements pour plusieurs raisons, par exemple la situation économique, les rentrées fiscales. A savoir que de gros investissements ont été faits ces dernières années.

Certains projets devront absolument être mis en place, mais le plan financier avec des objectifs à 2030 vous sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Mme Mélanie Braun (MBr) prend la parole et explique le budget 2025 sous forme d'un powerpoint.

*Ndlr :le powerpoint est visible sur le site internet de la commune sous : <https://www.basse-allaine.ch/images/pdf/Assemblee/2024/4.%20Budget%202025.pdf>*

Mme MC demande si nous allons maintenir les jetons de présence. TCr répond que oui. Les changements sont, comme déjà expliqué, le forfait et le taux horaire.

MBr continue sa présentation.

TCr précise qu'au niveau du SIS, la commune leur a mis à disposition des locaux. Nous aurons plus de charge à ce niveau-là mais des rentrées également d'un autre côté.

Au niveau de l'appartement dans le bâtiment de l'école à Montignez, il n'était pas loué l'année dernière. TCr informe qu'à ce jour, cet appartement a été mis à disposition de la famille Shokola qui avait subi un incendie dans leur maison à Buix, mais le loyer n'est pas offert. Ils sont là en attendant, mais ils cherchent quelque chose de plus grand.

Pour le poste concernant les compteurs d'eau, les puces sont à présent installées et cela nous permettra d'avoir une meilleure projection pour l'avenir car il faut souligner

que beaucoup de propriétaires ne nous donnait pas le résultat de leur consommation et nous devons procéder par des estimations.

La discussion est ouverte.

M. CB se demande pourquoi le poste concernant le robot tonte du terrain de foot a changé ? MBr répond que c'est l'organe de révision qui lui a demandé de le changer. Cela est en effet plutôt du matériel pour l'entretien pour la voirie et non pas du matériel pour le sport ou la culture. C'est un changement interne sans importance pour le budget.

Henri Erard (HEr) demande une précision concernant les tarifs sur les taxes de l'eau potable et des eaux sont à revoter ? Selon MBr, cela fait partie du règlement tarifaire qui est indépendant du règlement de base, cela est confirmé par TCr. Finalement ces tarifs ne sont pas à rediscuter ce soir, ils font partie du budget selon la présentation powerpoint de ce soir (pages 22 et 23). La quotité d'impôt et les taxes restent inchangées par rapport à 2024.

Le budget montre un bénéfice du compte de résultat de Fr. 47'771.-.

Le président propose de voter l'ensemble y compris les taxes. L'assemblée valide sa proposition.

Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote. Le budget 2025, la quotité d'impôts et les taxes y relatives sont acceptés à la majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

## **Point 5 - Divers**

Mme Natasha Bottinelli (NBo), conseillère communale, prend la parole concernant la taxe et la gestion des déchets qui reste inchangée pour 2025, contrairement à ce qui avait été annoncé. La stratégie de la commune est de se diriger vers un changement de notre gestion des déchets et la taxation. Actuellement cette taxe est de Fr. 160.-/année et elle couvre la gestion des déchets en général. Pour l'avenir, soit dès 2026, nous devons changer de système de gestion. La taxe de base pourrait un peu baisser, mais nous devons mettre en place d'une taxe pour le traitement et l'élimination des encombrants et déchets verts. C'est une volonté cantonale qui devra être appliquée par toutes les communes, sous forme d'une taxe dite « causale » sur le principe du « pollueur-payeur ».

La parole est donnée à ECa qui revient sur la question d'un citoyen lors de la dernière assemblée par rapport au fait que le problème de la revitalisation et le repeuplement de nos forêts n'avance pas beaucoup.

Nous nous sommes approchés du garde-forestier, M. Gilbert Goffinet et ECa souhaite, ce soir, informer les citoyens de la suite du dossier, par le compte-rendu suivant :

« Nous ne pouvons pas encore nous fier sur la recherche des essences à planter. Il y a 57 parcelles expérimentales en Suisse dont une à Chevenez. Les premiers résultats de toutes ces parcelles nous parviendront en 2025. Au niveau observation, on sait que le chêne est plus résistant que le hêtre. Le tilleul, l'érable plane résistent également. Il y a quelques plantations sur BA à des endroits appropriés en complément du rajeunissement. Nous ne savons pas vraiment quelles essences planter. Les coûts sont importants et le suivi pas toujours aisé. Beaucoup de plants périssent dû aux conditions météorologiques (reprise compliquée). On ne plante donc pas à outrance.

Il faut planter des essences à croissance rapide par exemple, le Douglas, le chêne rouge d'Amérique mais ce ne sont pas des essences indigènes, par contre c'est ce qui convient bien pour des compléments par plantation. On ne sait pas encore toutes les essences que nous pouvons planter mais la recherche va courir jusqu'en 2050 afin de vraiment savoir les essences qui vont résister aux changements climatiques. C'est vraiment sur du long terme, soit 50 voire 100 ans. Il faut de l'énergie, du suivi, de l'argent et des soins culturels. Le Triage apporte des soins aux jeunes forêts à raison de 83 hectares en moyenne par année sur le tirage dont 38 hectares sur Basse-Allaine sur les 13 dernières années. Les objectifs sont le mélange des essences et le complément par plantation. GGo se sent à l'aise d'apporter le Douglas mais un peu moins le chêne d'Amérique.

Au niveau de la visibilité, on ne verra pas beaucoup de changement dans les 10 prochaines années et il faut avoir l'œil forestier. Il faut structurer les peuplements afin que cela résiste mieux aux fortes tempêtes à venir.

L'achat dernièrement d'un nouveau tracteur équipé d'un broyeur permet l'accessibilité dans les forêts en broyant ronces et végétaux sur les pistes et layons. La visite des peuplements ainsi que la planification et la réalisation des travaux est beaucoup plus aisée.

Depuis le dépérissement massif du hêtre, soit depuis 2018, la première sécheresse, le Triage a constaté beaucoup de dégâts. Il faut déjà exploiter les peuplements et observer la régénération pour ensuite définir les priorités. 5 ans sont passés, on avance mais ce

sont de grands domaines. Pour tout gérer (deux personnes responsables) ce n'est pas évident.

Etant donné la situation actuelle, la commune se demandait si nous ne pouvions pas prévoir un peu plus de plantations ? Selon GGo on manque de ressources humaines, au niveau financier ça va, le marché du bois se porte bien. Par contre, il est contre le fait de planter plus. D'après son expérience, rien ne remplace les forêts naturelles.

Par contre il est d'accord d'introduire de nouvelles essences à croissance rapide, c'est vraiment une bonne chose, mais il n'y aura pas forcément plus de subventions, comme pour des essences rares. Dans ce domaine-là on pourrait en effet être plus actifs.

Si on laisse faire la nature c'est toujours le hêtre qui domine et qu'il étouffe les autres essences (par ex : chêne).

Dans la forêt de Malie GGo avait replanté il y a 6-7 ans mais ils sont peut-être à 1 mètre de haut. Mais tout cela se verra dans plusieurs années.

DCo demande également si des aides extérieures pourraient être envisageable ? Selon GGo c'est compliqué de gérer ce genre d'interventions. Il faut de toute façon un suivi, des explications, etc. Cela a déjà été mis en place mais cela n'est pas forcément plus concluant. Pour effectuer le travail on va trouver du monde mais au niveau organisation cela n'est pas forcément d'une grande aide. Cela dépend également beaucoup de la météo. De toute façon on ne peut pas planter des hectares et des hectares et assurer un suivi.

TCr demande si notre hêtre indigène, pourrait, à l'avenir, s'adapter aux nouvelles essences ? GGo l'espère mais n'est pas convaincu, à certains endroits peut-être, mais pas partout.

CVi demande pourquoi il n'est pas motivé de planter du chêne d'Amérique. Selon GGo c'est du pur ressenti. Pas indigène, il concurrence nos chênes qui font encore l'affaire. Par contre, le douglas est un résineux d'Amérique, qui se comporte bien et qui pourrait apporter du bon bois de charpente aux générations futures.

DCo demande à qui va profiter ces repeuplements ? Qui donne le fil rouge et quel est le but. GGo répond que c'est le canton qui définit les grandes lignes. Toutes les forêts jurassiennes sont classées multifonctionnelles. La production est la vocation principale à laquelle on associe certaines tendances comme la nature, le paysage ou l'accueil. »

Mme PR revient sur le point 3) de l'ordre du jour. Elle voudrait connaître le délai pour la vente des nouvelles parcelles communales.

TCr prend la parole pour répondre. En ce qui concerne Buix, le crédit de viabilisation a été accepté lors de l'assemblée communale du 10 octobre dernier. Les travaux pourraient débuter courant printemps 2025 pour des ventes éventuelles dès fin 2025-début 2026. Pour la Basse-Fin nous ne sommes pas encore propriétaires. Des discussions avec le propriétaire sont encore en cours. Cela dépend des accords que nous trouverons avec le propriétaire du terrain actuel. Le conseil communal a bon espoir d'avancer rapidement. Sur les deux sites, une quinzaine de parcelles à construire en zone HA pourront être disponibles et ensuite l'autre partie de la Basse-Fin, bien plus tard, mais en zone HAb.

Mme CT se demande pourquoi nous n'avons pas posé de décorations de Noël à Montignez sur les candélabres. DBé répond que ces derniers doivent être équipés d'une prise et d'une fixation. Suite aux travaux sur Montignez, les nouveaux candélabres ne sont, pour le moment, pas équipés pour recevoir des décorations.

TCr complète les informations de DBé en expliquant que les anciennes décorations ne seront pas remplacées et il faudra trouver une solution. Les décorations qui étaient en ordre et qui fonctionnait ont été posées, mais à l'avenir ce sera certainement différent. On ne sait pas encore comment nous allons décorer nos villages mais de toute façon nous n'allons pas remplacer les décorations lumineuses qui arriveront en fin de vie.

Mme CT profite d'avoir la parole pour remercier le conseil communal pour son geste envers le jubilaire de son mari (80 ans).

M. PA demande s'il est prévu, durant l'été 2025, de fermer à nouveau la carrière du Crézanne 1 mois comme en 2024 ? Oui selon TCr, elle sera fermée minimum 3 semaines. Notre personnel est en vacances et nous respectons cela.

*Ndlr :INFO, la carrière sera exceptionnellement ouverte deux samedis de suite, soit les 5 et 12 juillet pour une réouverture au 16 août 2025.*

Juste pour information, cet été, la déchetterie a dû être fermée une fois en plus pour des raisons de sécurité. D'ici à fin juin nous pourrions recevoir un rapport concernant la future gestion des déchets qui pourra être discuté probablement lors de l'assemblée des comptes 2025.

Encore une question de M. PA sur la nouvelle gestion des déchets, est-ce qu'il y a une réflexion au niveau régional ou cantonal ? TCr explique que la commune de Porrentruy a dans l'idée de proposer une déchetterie régionale. Beaucoup de communes se sont organisées avec des prestataires privés pour la gestion provisoire des déchets de leurs citoyens. De toute façon, il y aura une phase transitoire car depuis fin 2025, il sera

interdit de faire supporter à la taxe de base le coût d'élimination des encombrants, des branches et des déchets verts. Nous ne savons pas encore comment notre commune va procéder pour régler au mieux ce dossier.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le président clôt la séance à 21h15.

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy